

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
12/3/13  
DOSSIER N°7239**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAMPUS  
UNIVERSITAIRE DE GUERET ENTRE LE DÉPARTEMENT DE  
LA CREUSE ET L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Laurent DAULNY  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAMPUS  
UNIVERSITAIRE DE GUERET ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
ET L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 ;*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-12/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition établi au profit de l'Université de Limoges pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2026, en vue de l'occupation des locaux sis 1 avenue Marc Purat 23000 GUÉRET, à titre gratuit ;

Ce projet est joint à la présente délibération.

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer au nom et pour le compte du Département ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**